

VOTRE SOUSCRIPTION EN 3 ETAPES



Etape 1 : Toute souscription doit être réalisée après consultation :

- Des conditions générales
- Des annexes financières



Etape 2 : Renseigner le Bulletin de Souscription en indiquant les frais de souscription qui vous sont accordés.



Attention à la rédaction de la clause bénéficiaire, à l'allocation d'actifs, aux options de gestion et aux garanties de prévoyance.



Etape 3 : Envoyer votre Bulletin de souscription à :

**ACTIFINANCES
40 Rue de Paradis
75010 PARIS**

Accompagné de :

- Votre pièce d'identité en cours de validité (recto verso)
- Un chèque de votre versement à l'ordre de « MMA VIE »
- Votre RIB
- Votre justificatif de domicile
- L'autorisation de prélèvement

Une question, un renseignement ? Pour toutes informations ...

ACTIFINANCES est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 19h00 sur rendez-vous ou par téléphone au : 01.42.88.17.87

Nous accuserons réception de votre dossier par mail.



MULTISUPPORTS PERP

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE (PERP)
CONTRAT D'ASSURANCE DE GROUPE SUR LA VIE N° AS-2004-01
REGI PAR LE CODE DES ASSURANCES
LIBELLE EN EUROS ET/OU UNITES DE COMPTE
SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION ADERI
AUPRES DE MMA Vie Assurances Mutuelles

Ce dossier se compose :

- de la présente demande d'adhésion
- de la notice d'information comprenant l'encadré prévu par la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 (reprise de certaines dispositions essentielles du contrat)
- des conditions du SERVICE RETRAITE : Allô MMA RETRAITE

Vm 858 - 11/07

MES VERSEMENTS

VERSEMENT INITIAL

• montant : € (incluant les frais d'entrée de 4,80 %)

cotisation à l'association "ADERI"
lors de la première adhésion 15 €

TOTAL : €

• références du paiement établi exclusivement à l'ordre de "MMA Vie" par :

Nom (M/Mme/Mlle) : Prénom :

Qualité :

Chèque n° sur Banque : Agence bancaire de

VERSEMENTS AUTOMATIQUES

• montant de chaque prélèvement : € par mois par trimestre
(incluant les frais d'entrée de 4,80 %)

• date du 1^{er} prélèvement : à compter du(jour)/(mois) (au choix le 5, 15 ou 25 du mois)

• prélèvement sur compte bancaire : compléter l'autorisation de prélèvement ci-après et joindre un RIB

AFFECTATION DE MES VERSEMENTS

	Versement initial	Versements automatiques
Formule Retraite classique % %
Formule Retraite tonifiée % %
TOTAL	100 %	100 %

PLAFONNEMENT ANNUEL DES VERSEMENTS

• montant du plafond annuel de versements : €

ABONNEMENT ANNUEL

• montant de mon abonnement annuel : € (minimum 100 €)
affecté sur la formule Retraite classique
provenant du support à capital garanti du contrat n° :

• option fiscale : Prélèvement libératoire Déclaration dans les revenus

LES PIÈCES JOINTES

Autorisation de prélèvement ci-jointe Relevé d'identité bancaire (RIB)

Je soussigné(e) :

- demande à adhérer à l'association ADERI et au contrat d'assurance de groupe sur la vie n° AS-2004-01 souscrit par cette association auprès de MMA Vie Assurances Mutuelles ;
- atteste ne pas avoir liquidé mes droits à la retraite dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse,
- certifie avoir reçu :
 - un exemplaire de la notice d'information incluant l'encadré et comportant les modalités de calcul des valeurs minimales de rachat et de transfert pour les cas prévus par la Loi,
 - le prospectus simplifié de l'unité de compte choisie. Le prospectus simplifié de l'unité de compte est disponible auprès de votre assureur-conseil et sur les sites Internet www.mmafinance.fr et www.amf-france.org,
 - les conditions du SERVICE RETRAITE : Allô MMA Retraite,
 - le code de déontologie de l'ADERI. Les statuts de l'ADERI sont à la disposition de l'adhérent.
- demande que la présente adhésion soit placée sous le régime fiscal de l'article 108 de la Loi 2003-775 du 21 août 2003 et de l'article 163 quaterdecies du Code Général des Impôts.
- **reconnais être informé que sur le support en unités de compte, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non pas sur leur valeur. Cette valeur, qui reflète la valeur d'actifs sous jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La valeur de rachat en euros résulte de la multiplication du nombre d'unités de compte disponibles par la valeur de l'unité de compte.**

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles que vous nous avez communiquées sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de votre adhésion et peuvent également être utilisées, sauf opposition de votre part, à des fins commerciales.

Elles pourront être utilisées par nos mandataires, nos réassureurs, nos partenaires et organismes professionnels.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offre commerciale vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations Clients MMA.

Vous disposez d'un droit d'opposition, de communication, de rectification et de suppression auprès du Service Réclamations Clients MMA 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9.

Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

L'adhérent peut renoncer au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter du jour de signature de la demande d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : MMA Vie - 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus au paragraphe DROIT DE "RENONCIATION" de la notice d'information. L'adhésion est réputée conclue et prend effet au jour de signature de la demande d'adhésion sous réserve des dispositions prévues au paragraphe "CARACTÉRISTIQUES DE L'ADHÉSION" de la notice d'information.

Fait à, le

Signature de l'adhérent

(signature valant approbation
des dispositions contractuelles et de la clause
"loi informatique et libertés")

Signature du représentant nommé ci-dessus

(signature valant approbation
des dispositions contractuelles et de la clause
"loi informatique et libertés")

Signature du conseiller

CLAUSES BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS

IMPORTANT : dans les clauses nominatives, il est impératif de mentionner les **CIVILITÉ - NOM - PRÉNOMS - DATE et LIEU DE NAISSANCE (avec code postal et pays) de chaque bénéficiaire et dans la clause CLD08, les NOM - PRÉNOM - ADRESSE (avec rue/lieu-dit - code postal - ville et pays) du notaire désigné.**

<p>Clause Standard - Assuré mineur ou représenté (lorsque l'assuré est un enfant mineur représenté ou un majeur sous tutelle)</p> <p>Clause CLD02 En cas de décès : - les héritiers de l'assuré.</p>	<p>Un bénéficiaire à désigner à défaut héritiers</p> <p>Clause CLD09 En cas de décès : - Monsieur (ou Madame) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>
<p>Enfants</p> <p>Clause CLD03 En cas de décès : - les enfants de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>	<p>Deux bénéficiaires à désigner par parts égales (peut être utilisé par un adhérent souhaitant stipuler par parts égales au profit de son frère et de sa sœur par exemple)</p> <p>Clause CLD10 En cas de décès : - Monsieur (ou Madame) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : - Madame (ou Monsieur) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : par parts égales, - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>
<p>Ascendants</p> <p>Clause CLD04 En cas de décès : - les ascendants privilégiés de l'assuré par parts égales, - à défaut, les héritiers de l'assuré.</p>	<p>Dispositions testamentaires (le testament doit préciser le nom et le n° du contrat d'assurance vie)</p> <p>Clause CLD08 En cas de décès : - selon les dispositions testamentaires déposées en l'étude de Maître (NOM, Prénom) : notaire à (adresse avec rue/lieu dit - code postal - ville et pays) - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>
<p>Désignation d'un bénéficiaire particulier (peut être utilisée notamment par un adhérent souhaitant stipuler au profit de son partenaire "Pacsé" ou de son concubin)</p> <p>Clause CLD05 En cas de décès : - Monsieur (ou Madame) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : - à défaut, par parts égales, les enfants de l'assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>	<p>Autres (perte de délégation)</p> <p>Clause CLD07 En cas de décès (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays de chaque bénéficiaire) : - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>
<p>Désignation de plusieurs bénéficiaires particuliers (peut être utilisée notamment par un adhérent souhaitant stipuler au profit de son neveu, en second, en cas du décès du neveu, de sa cousine...)</p> <p>Clause CLD06 En cas de décès : - Monsieur (ou Madame) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : - à défaut, Madame (ou Monsieur) (NOM, Prénoms, date et lieu de naissance avec code postal et pays) : - à défaut les héritiers de l'assuré.</p>	

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, le montant des avis de prélèvement émis, à mon nom, par MMA Vie. En cas de litige sur mon prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec MMA Vie Assurances Mutuelles.

N° national d'émetteur

008052

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE
Nom, prénoms :
Adresse :
Département, ville :

ORGANISME A CRÉDITER
MMA Vie
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9

COMPTE A DÉBITER	
N°	<input type="text"/>
CODE BANQUE	<input type="text"/>
CODE GUICHET	<input type="text"/>
CLÉ RIB	<input type="text"/>

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DÉBITER
Nom :
Adresse de l'agence :
Département, ville :
Code postal :

Date : Signature

Joignez votre relevé d'identité bancaire (RIB)

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN REMPLIR LA DEMANDE D'ADHÉSION

SEUILS

☐ VERSEMENTS :

- Versement initial
- Versements automatiques prélevés sur compte bancaire :
 - par mois
 - par trimestre

100 €

50 €

150 €

SUPPORTS DISPONIBLES

Le prospectus simplifié de l'unité de compte est disponible auprès de votre assureur-conseil et sur les sites Internet www.mmafinance.fr et www.amf-france.org

• Formule Retraite classique

→ Support à capital garanti

• Formule Retraite tonifiée

Les versements effectués sur cette formule sont en fonction de l'horizon de retraite, répartis de la manière suivante :

Horizon retraite	Support MMA Offensive	Support à capital garanti	Horizon retraite	Support MMA Offensive	Support à capital garanti
>29 ans	90 %	10 %	14 ans	42 %	58 %
29 ans	87 %	13 %	13 ans	39 %	61 %
28 ans	84 %	16 %	12 ans	36 %	64 %
27 ans	81 %	19 %	11 ans	33 %	67 %
26 ans	78 %	22 %	10 ans	30 %	70 %
25 ans	75 %	25 %	9 ans	27 %	73 %
24 ans	72 %	28 %	8 ans	24 %	76 %
23 ans	69 %	31 %	7 ans	21 %	79 %
22 ans	66 %	34 %	6 ans	18 %	82 %
21 ans	63 %	37 %	5 ans	15 %	85 %
20 ans	60 %	40 %	4 ans	12 %	88 %
19 ans	57 %	43 %	3 ans	9 %	91 %
18 ans	54 %	46 %	2 ans	6 %	94 %
17 ans	51 %	49 %	1 an	3 %	97 %
16 ans	48 %	52 %	0 an	0 %	100 %
15 ans	45 %	55 %			

Exemples de répartition sur la formule Retraite tonifiée

pour des versements réalisés sur un contrat où la date de départ à la retraite est fixée au 30.11.2024

Versement effectué en 2007

→ horizon retraite = 17 ans
(2024 – 2007)

→ répartition :

51 % sur MMA Offensive
49 % sur support à capital garanti

Versement effectué en 2008

→ horizon retraite = 16 ans
(2024 – 2008)

→ répartition :

48 % sur MMA Offensive
52 % sur support à capital garanti

Versement effectué en 2013

→ horizon retraite = 11 ans
(2024 – 2013)

→ répartition :

33 % sur MMA Offensive
67 % sur support à capital garanti